

ARRETE
Portant tableau annuel d'avancement
au grade de Agent de maîtrise principal
au titre de l'année 2026

Le Maire,

REÇU 30 JAN. 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.522-24 et L.522-26,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 21 mai 2021 portant adoption des lignes directrices de gestion de la collectivité après avis du Comité Technique compétent,

ARRETE

ARTICLE 1: Au titre de l'année 2026, le tableau annuel d'avancement au grade de agent de maîtrise principal est fixé comme suit :

Nom et Prénom Numéro d'ordre	Femme	Homme	Grade actuel	Promouvable à compter du
1 – M. ESTIVALS DOMINIQUEH...	Agent de maîtrise.....	9 mars 2026.....
2 -
3 -
4 -
5 -				
6 -				

Part respective de femmes et d'hommes

- La part respective des agents PROMOUVABLES est de :

....1.. homme (soit ...100 %) et de 0 femme (soit 0. %)

- La part respective des agents INSCRITS sur le tableau d'avancement de grade est de

....1.. homme (soit 100 %) et de 0. femme (soit 0. %)

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché en mairie
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,



Fait à Saliès le 30 JAN. 2026
Le Maire,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "JFR 1".

Jean-François ROCHEBREUX

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse, 68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Notifié le

Signature de l'agent,